SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, CHARGÉE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le mardi 28 juin 2016

Ségolène Royal annonce deux nouveaux appels d'offres pour le développement de l'énergie solaire, à l'occasion des journées nationales de l'énergie solaire

Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat, a délivré un message de soutien au développement de l'énergie solaire lors des journées nationales de l'énergie solaire, organisées par le pôle de compétitivité DERBI et le CNRS à Perpignan.

Le développement de l'énergie solaire est une grande priorité de la transition énergétique. Elle s'est traduite dans l'ambition de développer 1 000 km de route solaire et à travers les objectifs 2023 que la Ministre a fixés dans l'arrêté du 24 avril 2016 relatif aux nouveaux objectifs de développement des énergies renouvelables :

- **multiplication par plus de trois de la puissance installée pour le photovoltaïque**, par rapport au niveau actuel,
- **augmentation de 80 % pour le solaire thermique**, par rapport au niveau actuel.

Une accélération du développement de l'énergie solaire est d'ores et déjà à l'œuvre. **La capacité de production solaire installée a augmenté de 40 % depuis 2014**. Depuis 2014, trois appels d'offres ont été lancés, qui permettront de générer plus d'un milliard d'euros d'investissements et de créer plus de 5 000 emplois dans la filière. La compétitivité des offres progresse régulièrement.

Le volume de chaque tranche de l'appel d'offres CRE 3 pour développer les installations photovoltaïques de moyenne puissance (100 à 250 kWc) sur bâtiments et sur ombrières de parking, **a été doublé de 40 à 80 MW**. 349 projets ont ainsi été retenus pour la première tranche.

Pour poursuivre et accélérer cette dynamique, Ségolène Royal annonce deux nouveaux appels d'offres :

- **un appel d'offres « centrales photovoltaïques au sol », qui porte sur un volume de 1 000 MW/an pendant 6 ans,**
- **un nouvel appel d'offres « centrales photovoltaïques sur bâtiments», qui porte sur un volume de 450 MW/an sur 3 ans**.

Cette année, les journées nationales de l'énergie solaire se sont plus particulièrement intéressées au stockage de l'énergie, qui est un levier essentiel de la transition énergétique : il favorise l'intégration des énergies renouvelables intermittentes et l'autoconsommation ; il permet également de saisir des gisements d'efficacité en décloisonnant les vecteurs énergétiques (électricité, gaz et chaleur) et les usages, pour répondre en particulier à l'enjeu de la mobilité décarbonée.

Le développement des énergies renouvelables, et en particulier du solaire, couplé au stockage de l'énergie est un vecteur d'innovation et d'activité industrielle, qui permet de créer les emplois de la croissance verte. La France dispose d'atouts dans ce domaine, avec notamment sa recherche et développement de pointe, ses industriels, et ses zones non-interconnectées.

C'est pourquoi, après avoir attribué, le 12 juin, 33 projets dans le cadre d'un première appel d'offres « photovoltaïque + stockage » dans les zones non-interconnectées, pour un volume total de 50 MW, **la Ministre a décidé de renouveler cet appel d'offres pour un volume identique.** Il contribuera à l'autonomie énergétique des zones non-interconnectées.

Ségolène Royal a engagé d'autres initiatives dans ce sens :

- un appel d'offres pour le développement de **l'autoconsommation sur les bâtiments industriels, tertiaires et agricoles,**
- un appel d'offres « **territoires hydrogène** », pour expérimenter localement l'économie de l'hydrogène et de ses différents usages, et en particulier le stockage de l'énergie grâce au vecteur hydrogène.

Ces enjeux s'inscrivent dans le contexte global de l'Accord de Paris sur le climat. Le développement de l'énergie solaire et du stockage de l'énergie sont des leviers fondamentaux pour **répondre aux défis de la lutte contre le changement climatique et de l'électrification de l'Afrique, qui appellent aussi des réponses décentralisées.**

Ségolène Royal, présidente de la COP, accompagne et soutient avec une grande attention les travaux de **l'Alliance internationale sur le Solaire**, engagée avec l'Inde pour fédérer les efforts afin d'attirer les investissements nécessaires au déploiement de l'énergie solaire dans les pays les plus ensoleillés, ainsi que l'initiative TERAWATT des industriels.

Les objectifs de développement du solaire dans l'arrêté du 24 avril 2016 :

Pour le solaire photovoltaïque :

- 10 200 MW en 2018,
- 18 200 à 20 200 MW en 2023.

Pour le solaire thermique :

- 180 000 tonnes équivalent pétrole en 2018,
- 280 000 à 400 000 tonnes équivalent pétrole en 2023.

Les mesures de simplification pour les énergies renouvelables :

- La simplification des appels d'offres avec le décret du 18 février 2016 qui raccourcit les délais de procédures.

- L'encadrement des délais de raccordement, limité à 18 mois pour les installations de production renouvelable jusqu'à 12 MW.

- La modernisation des dispositifs de soutien aux énergies renouvelables, avec les décrets des 27 et 28 mai dernier, qui mettent en place le complément de rémunération prévu par la loi de transition énergétique. Les arrêtés tarifaires par filière seront publiés dès qu'ils seront approuvés par la Commission européenne.

- Une réduction des coûts de raccordement au réseau de distribution supportés par les producteurs d'énergies renouvelables, qui fait l'objet d'une ordonnance, actuellement à l'examen au Conseil d'État.